

Délibération CA-20241104-1

Vanves, le 4 novembre 2024

## **DELIBERATION** **relative à la présentation du projet de réseau des Crous 2024-2028**

**La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,**

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,  
Vu le Code général de la Fonction publique, notamment ses articles L.711-1 et suivants,  
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,*

- **Point de l'ordre du jour**

1.1 – Projet de Réseau des Crous 2024-2028

- **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, Présidente du Crous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approuver le projet de réseau des Crous 2024-2028 tel que présenté en séance

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29  
(dont 27 membres avec voix délibératives)

Quorum : 14

Membres participant à la délibération : 16

Procurations : 2

Abstention : 7

**Pour : 11**

Contre : 0

**Bénédicte DURAND**



Délais et voies de recours : en application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la présidente du CNOUS et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, en l'occurrence de Cergy-Pontoise.